D-2011/410 Attribution subvention. Mission Diversité.

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux encourage les initiatives des associations en faveur de la diversité.

Cette action s'articule autour des axes suivants :

- la mise en valeur de la diversité bordelaise,
- la sensibilisation et les actions en faveur du bien vivre ensemble,
- le soutien aux actions mémorielles.

Lors du vote du budget primitif, le Conseil municipal a décidé d'affecter une enveloppe globale pour la Diversité d'un montant de 22 000 euros.

Je vous propose de procéder à l'affectation d'une partie des crédits disponibles en faveur de plusieurs associations.

Ces propositions s'établissent comme suit :

Associations / Bénéficiaires	Objet	Montant
ACRB – Association des coréens résidant à Bordeaux	Organisation d'événements culturels coréens à destination du grand public	900€
AERB – Association des étudiants réunionnais à Bordeaux	Organisation et réalisation de manifestations thématiques – abolition de l'esclavage	500€
ACFIS – association culturelle Franco Iranienne du Sud ouest	Promotion et partage de la culture persane	150€
Comité National Français en hommage à Aristide de Souza Mendes	Promotion de la mémoire des justes de Bordeaux	300€
L'a Cosmopolitaine	Commémoration de l'abolition de l'esclavage	1400€
Mayotte Gironde	Accueil, insertion des étudiants et promotion de la culture de Mayotte	500€
RAHMI – Réseau Aquitain pour l'histoire et la mémoire de l'immigration	Mémoire de l'immigration	600€
TA NOU TOU	Promotion et diffusion de la culture Euro Afro Caribéenne	500€
UTSF – Union des travailleurs Sénégalais en France	Promotion de la culture sénégalaise	300€
Various Karnival Band	Promotion de la musique des Antilles	200€
Outre Mer Développement	Promouvoir le développement des territoires d'Outre Mer	5000€

Toutes les dépenses détaillées ci-jointes sont déjà prévues au Budget Primitif de l'année 2011, compte : 6574 - CEX : DIVERS - enveloppe 021500.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser ces subventions à chaque association,
- signer la convention de partenariat avec l'association « Outre mer développement ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME BREZILLON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, la Ville conforte chaque jour ses actions en faveur de la diversité et de l'égalité des chances grâce aux outils que nous avons mis en place et actionnés tout au long de l'année, le Conseil de la Diversité et le COBADE.

Parallèlement nous continuons bien sûr à soutenir les associations reconnues pour leur contribution à la diversité bordelaise et aux action mémorielles sur notre territoire.

Au cours de cette année 2011 nous avons souhaité mettre l'accent sur la contribution de la Ville à l'Année des outre-mer.

Après une vaste programmation essentiellement culturelle, se tiendra le 5 septembre à Bordeaux la journée Outre-mer Développement. Les thèmes abordés tourneront autour des relations économiques et universitaires entre Bordeaux et les outre- mer.

Je vous remercie d'autoriser le maire à verser ces subventions.

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'action de la Ville de Bordeaux en faveur de la diversité soutient les actions mémorielles.

Un hommage a été rendu à la République Espagnole, « La Niña Bonita » en parallèle à l'exposition des photos de Agusti Centelles. La communauté hispanique bordelaise y a été très sensible.

L'association pour le mémorial aux Républicains Espagnols en collaboration avec l'association de Défense des Intérêts de Bacalan a édifié un monument commémoratif de l'action des Républicains Espagnols travailleurs forcés de la Base Sous-Marine et résistants de la première heure, ainsi que pour les autres travailleurs forcés de cette époque triste du régime nazi.

Depuis quelques jours on peut voir le monument et l'œuvre sculptée de l'artiste Régis Pedros sur le parvis de la Base Sous-Marine. Si l'œuvre est quasiment achevée, les fonds ne sont toujours pas réunis.

J'espère que notre municipalité fera un geste en subventionnant la réalisation de ce témoin de l'Histoire de notre ville.

Permettez-moi, Monsieur le Maire, de vous remettre la première photo qui a été tirée lors de la pose le 7 juillet 2011 de cette stèle.

Nous voterons bien évidemment cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Merci.

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

LA VILLE DE BODEAUX

Dont le siège est situé à Hôtel de Ville – Place Pey-Berland 33077 Bordeaux cedex Représentée par M. Alain Juppé En qualité de Maire de Bordeaux

ci-dessous dénommée « la Ville de Bordeaux »,

D'UNE PART

ET

L'ASSOCIATION « OUTRE MER DEVELOPPEMENT »

Dont le siège social est situé au 11, Immeuble les Flamboyants, ZI la Lézarde, 97232 LE LAMENTIN immatriculée sous le numéro W751200387, représentée par son Président, Monsieur Cyril Comte, ayant tous pouvoirs à l'effet de la présente,

ci-après désignée « l'Association »,

D'AUTRE PART

Il a été convenu ce qui suit, préalablement à quoi il est exposé

Préambule

La Ville de Bordeaux, consciente des liens historiques, universitaires, économiques et humains entre Bordeaux et les territoires d'Outre Mer s'est engagée, dans le cadre de sa politique de la diversité, à contribuer aux manifestations inscrites dans le cadre de « 2011, année des outre mers français » au niveau national.

Convaincue de la nécessité d'accompagner les manifestations culturelles et festives qu'elle a initiées dans le cadre de « Bordeaux Outre-mer 2011 » par d'autres actions et manifestations qui mettent l'accent sur les liens universitaires et économiques entre Bordeaux et les territoires de l'Outre Mer, lesquels liens méritent d'être redynamisés et développés,

La Ville de Bordeaux est convaincue de l'intérêt de la manifestation annuelle « Journée Outre mer Développement » qui a lieu au Pavillon Gabriel à Paris et de sa déclinaison à Bordeaux sous l'appellation « Journée Outre Mer Développement – Bordeaux 2011 » en partenariat avec l'association « Outre mer Développement ».

L'Association « OUTREMER DEVELOPPEMENT» a été fondée le 24 avril 2009. Elle est régie par la Loi du 1 juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901.

Son objet est de promouvoir l'entrepreneuriat et l'emploi Outre Mer par tous moyens de communication et de promotion.

Elle organise des évènements et des actions en faveur de la promotion et le développement économique de l'outre mer.

A ce titre, la manifestation annuelle dite « Journée Outre Mer Développement » au Pavillon Gabriel à Paris propose à tous les partenaires qui le souhaitent, de s'associer à ce processus de promotion.

Cette manifestation a pour mission de faire un état des lieux des enjeux, des impératifs et des perspectives économiques de l'outre mer et de mettre en relation le monde socio-économique de l'Outremer et la diaspora de ces territoires en métropole.

Elle présente donc un intérêt pour toute entité soucieuse de développer et de promouvoir l'outre mer.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de déterminer les termes du partenariat choisi entre les parties et d'en préciser les modalités.

Dans le cadre de la participation à la manifestation « Outre Mer Développement » l'Association propose trois types de partenariat :

≻Platinum	 Présence de votre logo sur tous les supports de communication : annonce presse, mur des partenaires, bâches et kakémonos sur l'événement, Un stand dans un espace dédié, Votre bannière sur le site Internet.
≻Or	 Présence de votre logo sur les supports suivants : mur des partenaires, bâches et kakémonos sur l'événement, Un stand dans un espace dédié,

	Votre bannière sur le site Internet
≻Argent	 Présence de votre logo sur le mur des partenaires sur site le site Web et le jour de l'évènement.

La Ville de Bordeaux opte pour le partenariat « Argent ».

ARTICLE 2: ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

- Lorsque le partenaire choisi cette option, l'Association s'engage à diffuser le logo de la Ville de Bordeaux et un lien sur son site internet : www.jomd.fr.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

L'Association s'engage expressément à ne pas divulguer à des tiers les informations confidentielles. La Ville de Bordeaux dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concerne (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour exercer ce droit, adressez-vous par courriel à : sophieplaisance@hotmail.fr.

LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES SUR LE SITE

Aucune information personnelle n'est collectée à votre insu Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers Aucune information personnelle n'est utilisée à des fins non prévues

- L'Association garantie la participation d'une délégation de la Ville de Bordeaux aux différents éléments du programme de la Journée à Paris (colloque, ateliers...).
- Elle assure la communication du programme prévisionnel de la « Journée Outre Mer Développement Bordeaux 2011 » annexé à la présente cor vention et garantie la participation d'une délégation représentative des participants à la « Journée Outre Mer Développement ».

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DE LA /I .LE DE BORDEAUX

		poccourant and because an arrangement and the second	* /
	PLATINUM	OR	ARGENT
- 1			
	30.000 €	20.000 €	5.000 €
		 move-many reserves competitioning pressures in contribution of the design of the contribution of the contribution	See an experience of the contract of the contr

- Conformément au partenariat choisi, et n vue soutenir ladite manifestation, la Ville de Bordeaux apporte une subvention d'un montant global de : 5 00° $\stackrel{?}{\cdot}$ (TTC).
- La Ville de Bordeaux assure une diffu: on de la manifestation « Journée Outre Mer Développement » sur son site « bordeaux.fr », son journal mensuel « Bordeaux Magazine » ainsi que ses panneaux électroniques.
- La Ville de Bordeaux assure la diffusion de l'information sur la « Journée Outre Mer Développement » auprès du grand public, des acteurs locaux intéressés par l'Outre Mer (associations, entreprises, professionnels, étudiants originaires de l'Outre Mer...

ARTICLE 3 - DUREE

Le contrat est à durée déterminée.

La « Journée Outre Mer Développement » aura lieu le 3 septembre 2011 au Pavillon Gabriel de 8h30 heures à 22h00 heures.

La manifestation « Journée Outre Mer Développement Bordeaux 2011 » aura lieu le 05 septembre 2011 à Bordeaux.

Le partenariat défini à l'article 1 de la présente convention prend effet pendant toute la durée de l'événement prévu au paragraphe précédent et ne prend fin qu'au terme de celui-ci.

ARTICLE 4 - RESPONSABILITE

- L'Association est exonérée de toutes responsabilités concernant les préjudices généralement quelconques (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) qui pourraient être subis par le partenaire pour quelque cause que ce soit et notamment pour retard dans l'ouverture, arrêt prématuré de la manifestation, fermeture ou destruction de stands incendies et attentats quelconques etc.
- 2- Dans le cas également où le feu, la guerre, une calamité publique, un cas de force majeure rendrait impossible l'exécution de tout ce qui doit être fait pour la manifestation, l'Association pourrait annuler, à n'importe quel moment, les demandes d'emplacement enregistrées, en avisant par écrit les partenaires qui n'auraient droit à aucune compensation, ni indemnité, quelle que soit la raison d'une telle détermination. Les sommes restant disponibles, après paiement de toutes dépenses engagées, seront réparties entre les partenaires au prorata des sommes versées par eux, sans qu'ils puissent de convention expresse, exercer un recours, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit contre l'association organisatrice.
- 3- Le Partenaire devra être assuré contre les risques relevant de sa propre responsabilité civile.

ARTICLE 4 -CLAUSE DE DOMICILIATION & DE COMPETENCE

Les parties élisent domicile aux adresses visées en tête des présentes.

Tout litige survenant à l'occasion de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux Le

Signature L'Association

La Ville de Bordeaux

Établi en 2 exemplaires originaux.